



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 5 avril 2017

TARIFICATION DES ACTIVITES AQUATIQUES MUNICIPALES – CENTRE OCEANIS

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pascaline ALNO à Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES à Serge LECUYER, Martine YVON à Ronan LOAS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Nolwenn DELALEE à Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absent : Philippe DONIES

Secrétaire de séance : Isabelle LE RIBLAIR

Présents : 27
Pouvoirs : 5
Absent : 1

**DIRECTION EDUCATION ENFANCE
 JEUNESSE SPORT**

TARIFICATION DES ACTIVITES AQUATIQUES MUNICIPALES – CENTRE OCEANIS

Rapporteur : Dominique Quintin

Un taux directeur d'augmentation de 1%, arrondi à l'entier pour faciliter la mémorisation des tarifs par l'utilisateur, est proposé :

FONCTION	nouveaux tarifs à compter de sept 2017
Cours natation Enfants	
Inscription à l'année en un seul règlement	214,00 €
Inscription à l'année avec trois règlements	74,00 €
Cours natation Adultes	
Inscription à l'année en un seul règlement	254,00 €
Inscription à l'année avec trois règlements	86,00 €
Aquagym	
Inscription à l'année en un seul règlement	254,00 €
Inscription à l'année avec trois règlements	86,00 €
Aquabike	
Inscription à l'année en un seul règlement	254,00 €
Inscription à l'année avec trois règlements	86,00 €
Aquafitness (nouvelle activité)	
Inscription à l'année en un seul règlement	254,00 €
Inscription à l'année avec trois règlements	86,00 €
Natation synchronisée	
Inscription à l'année en un seul règlement	226,00 €
Inscription à l'année avec trois règlements	77,00 €

- Vu le Code général des collectivités ;
- Vu l'avis des commissions « Jeunesse, Sport, Santé » du mercredi 22 mars 2017,
- Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 27 mars 2017 ;
- Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la tarification des activités aquatiques municipales pour l'année scolaire 2017-2018

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.
Ronan LOAS,

Maire